

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 mai 2024 à 19h

Le jeudi 30 mai 2024 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Sophie BOIN.

**Secrétaire de la séance** : Jean-Claude ROUDAIRE

**Présents** : Sophie BOIN, Jean-Claude ROUDAIRE, Georges BENNET, Murielle BROUSSE, Jean-Pierre ADGIE, Hervé DARAQUY, Marie-Thérèse LABARTHE, Alexandre LAMOUREUX, Sandrine BERTRAND  
**Représentés** :

**Absents et excusés** : Philippe CONNE, Patrice NOUZIERES  
Convocation du 26/05/2024 par AGEDI

#### Ordre du jour :

- Vote des subventions 2024,
- Décision modificative COMMUNE,
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du LOT,
  
- Délibération concernant le projet de parc solaire au lieu-dit Le Causse (attestation : le terrain d'assiette du projet est situé sur un site d'ancienne carrière sans document administratif faisant état d'une absence de réaménagement),
  
- Questions diverses.

#### Affaires soumises à délibération :

### 1° ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

SUBVENTIONS (compte 6574)	VOTEES EN 2023	DEMANDEES EN 2024	VOTEES EN 2024
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	30	au choix	30
Secours populaire français	50	au choix	50
Société de chasse ST JEAN LESPINASSE	200		200
Association du Musée de la résistance, de la Déportation, et de la Libération du LOT	30		/
ADIL	50	50	50
SAINT CERE RUGBY	100	au choix	100
AFM TELETHON	30	au choix	30
SPELEOCLUB DE SAINT CERE	100	100	100
HBC SAINT CEREEN (HANDBALL)	100		/
ASSOCIATION ENTRAIDE - VAYRAC		au choix	/
RESTAURANTS DU CŒUR	100	au choix	100
Association Golf Montal			500
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE du LOT	50	350	50
ASSOCIATION DES AMIS DU PAYS DE SAINT CERE	30		30
ASSOCIATION ORLANDO	500		500
ADSM46 / Association secrétaires mairie du LOT	50		50
BLEUETS DE France ONAC	80		80
Comité des fêtes ST JEAN LESPINASSE	350		1080
LA CROIX ROUGE	50		/

Club de tir à l'arc	50		
ENSEM Plateforme lotoise des métiers de l'autonomie		au choix	
Association "Les amis de l'école" - SOULHOL		au choix	
ASSFAM46 (assoc, pour les Assistants familiaux du LOT)		au choix	
Association Fédération Départementale des oppida cadurques	50		50
FFDSB Amicale des donateurs de sang SAINT CERE		au choix	
Collège Jean Lurçat - 4 élèves	400		
Lycee Jean Lurçat - Voyage - 1 élève	100		
Association "Les amis de l'école" - SOULHOL - voyage 5 élèves			500
	<b>2450</b>		<b>3500</b>

subvention votée mais non réclamée en 2023

voté au 65748 sur budget 2024 : 3500 euros

Les subventions présentées ci-dessus sont votées à l'unanimité.

## 2° Délibération concernant l'assiette du projet de parc photovoltaïque Causse de Benne

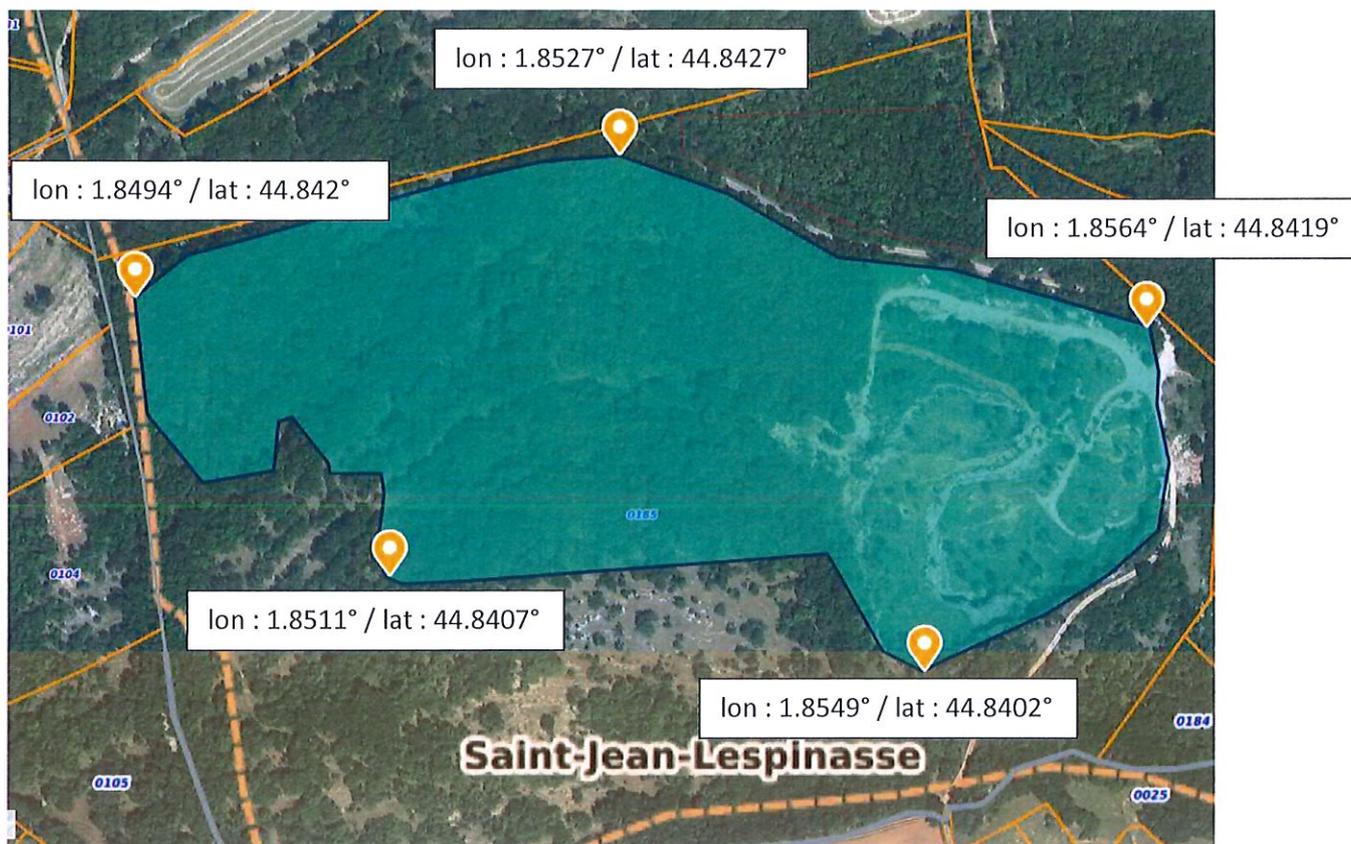
### Attestation municipale

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire de Saint Jean Lespinasse à signer la présente attestation

### ATTESTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le terrain d'assiette du projet de parc solaire, lieu-dit Causse de Benne, (parcelle cadastrales C 185) est situé sur un site d'ancienne carrière sans document administratif faisant état d'une absence de réaménagement





Coordonnées géographiques (longitude et latitude) – source : géoportail.gouv.fr

### **3° DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION AU SERVICE "SANTE-PREVENTION" DU CDG46**

**VU** les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Mme le maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Mme le maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents

**Article 1 :** d'autoriser le Mme le maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.

**Article 2 :** de porter une décision modificative au budget primitif de l'exercice 2024 afin d'avoir les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

**4) Délibération de la décision modificative n°2 - COMMUNE SAINT JEAN LESPINASSE 2024 - DE 022 2024**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
020-0	Dépenses imprévues	0,00 €	-2 619,35 €
231-159	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	2 619,35 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**5) QUESTIONS DIVERSES.**

Les travaux de peintures et d'installation d'une cuisine dans l'appartement n°2 se terminent, le logement va pouvoir être loué à nouveau. Le loyer est révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année depuis la date de signature de la convention, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) mais le conseil municipal souhaiterait réévaluer celui-ci et décide de contacter l'ADIL afin de connaître la législation.

Séance levée à 21h

